

LA PASSERELLE

Accueil périscolaire – Accueil extrascolaire – Restauration scolaire

Tel. : 04.76.95.65.74

mairie-passerelle@lansenvercors.fr

Année scolaire 2025-2026

- Si votre enfant a fréquenté La Passerelle au cours de l'année scolaire 2024/2025, vos identifiants et mots de passe restent valables.
- Si votre enfant n'a jamais fréquenté La Passerelle, un accès au portail famille vous sera créé afin que vous puissiez l'inscrire aux différents services.

Dans les deux cas merci de nous renvoyer les documents nécessaires par mail à mairie-passerelle@lansenvercors.fr ou de nous les rapporter au bureau.

Nous vous rappelons que votre saisie des inscriptions sur eTicket est conditionnée la bonne complétude des dossiers de vos enfants.

Ouverture des inscriptions sur eTicket :

Dans le courant de l'été, jeudi 21 août 2025 au plus tard

- Les inscriptions aux différents temps d'accueil peuvent être faites et modifiées selon le tableau ci-dessous :

Inscriptions pour le	Périscolaire matins et soirs, jusqu'au	Restauration scolaire	Mercredi matin / repas / après-midi	ALSH petite vacances	ALSH été
Lundi	Vendredi avant 10h	Jusqu'au jeudi de la semaine précédente avant 10h	Jusqu'au jeudi de la semaine précédente avant 10h	De l'ouverture des inscriptions et jusqu'au jeudi de la semaine précédente avant 10h	De l'ouverture des inscriptions et jusqu'au 15 juin
Mardi	Samedi avant 10h				
Mercredi					
Jeudi	Lundi avant 10h				
Vendredi	Mardi avant 10h				

- L'accueil de loisirs municipal La Passerelle sera fermé :

→ Le mercredi 3 septembre 2025

→ Le mercredi 1^{er} juillet 2026

Documents à fournir

PAR ENFANT

Dossier d'inscription maternelle ou élémentaire (uniquement la 1^{ère} année de maternelle et la 1^{ère} année d'élémentaire) (disponible sur eTicket, au bureau et sur le site de la mairie)

Fiche sanitaire et d'autorisations 2025-2026 complétées et signées (à renouveler chaque année) (disponible sur eTicket, au bureau et sur le site de la mairie)

Attestation d'assurance : (à renouveler chaque année)

Attention celle-ci doit préciser que votre enfant est également couvert sur les temps extrascolaires, sans cela vous n'aurez pas accès aux inscriptions pour les mercredis et les vacances.

Copie des pages de vaccination du carnet de santé (la 1^{ère} année de maternelle et la 1^{ère} année d'élémentaire ainsi qu'à chaque nouvelle injection)

Si Protocole d'Accueil Individualisé : une copie de celui-ci, (à renouveler chaque année)

PAR RESPONSABLE LEGAL PAYEUR : UN JUSTIFICATIF DE QUOTIENT FAMILIAL AU CHOIX

(à renouveler chaque année)

Attestation CAF récente sur laquelle figure obligatoirement **votre numéro de CAF et votre QF**.

OU

Dernier avis d'imposition (un seul si déclaration conjointe)

A défaut de justificatif votre quotient sera calculé en fonction des données de votre avis d'imposition mais sans ce dernier le tarif maximum sera appliqué.

Attention en cas de garde alternée avec séparation des factures il faudra un justificatif par représentant légal payeur.